

Bruxelles, le 31 août 2020,

Avis 2020 / 04

Avis relatif au Plan « Droits des femmes » 2020-2024

Introduction

Suite à la délibération du gouvernement le 25 juin dernier, la ministre Bénédicte Linard a sollicité le Conseil d'avis sur le projet de plan « droits des femmes ». Le Conseil d'Avis se réjouit de cette sollicitation et espère être associé activement aux suivis concrets qui découleront de ce plan, de même qu'au dispositif d'évaluation que nécessite une telle démarche. En effet, les partenaires de l'ONE dont le Conseil d'avis constituent des interlocuteurs privilégiés en lien avec les enfants et les familles -dont les femmes- tant du point de vue de l'Accueil que de l'Accompagnement.

Ce plan était attendu à la suite des initiatives du précédent Gouvernement, notamment la commission « Alter-Égales » qui avait initié différents projets en la matière. Le plan tel que déposé nous apparaît ambitieux et ciblant différents terrains (sport, médias, obstétrique, petite enfance, formation des enseignant-e-s, orientation scolaire, champ culturel, etc.).

Pour nous, un tel plan devrait idéalement viser tant la déconstruction des représentations que la lutte contre les stéréotypes ou les rapports de pouvoir, qui concernent tant les hommes que les femmes.

De manière générale, le Conseil d'Avis soutient l'initiative essentielle d'œuvrer à une meilleure égalité des femmes et des hommes, et cela dans l'ensemble des matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bien que les intentions du plan soient larges et complètes, la mise en œuvre concrète, les moyens financiers accordés et les protagonistes qui seront à la manœuvre constitueront des éléments clés pour atteindre les objectifs du plan. Nous plaidons donc pour que les collectifs qui travaillent la question de l'égalité femmes-hommes et, plus généralement l'associatif engagé sur ces questions constituent des partenaires effectifs au départ de leur expertise et de leur investissement sur différents terrains. Nous plaidons également pour que des moyens suffisants soient dégagés afin de rencontrer matériellement les ambitions du plan.

Nous pointons également quelques éléments transversaux qui apparaissent à la lecture du plan :

- le vocabulaire devrait être analysé, comme par exemple l'emploi du terme 'garderie' pour parler des lieux d'accueil 3-12 ans ;
- précisément relativement à cette tranche d'âge, le Conseil d'Avis déplore son manque de présence dans le plan ;

- les Milieux d'Accueil sont présentés comme étant une partie de la solution pour contribuer à favoriser l'égalité hommes -femmes : il s'agit fondamentalement de renforcer la qualité de l'accueil dans ces lieux pour atteindre un encadrement suffisant, mixte et bien formé, des statuts et conditions de travail corrects, une réelle accessibilité ;
- les objectifs en matière d'EVRAS pointés devraient être bien plus largement développés en FWB, à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays européens (Pays-Bas, pays nordiques par exemple).

Enfin, il est primordial de ne pas établir des mécanismes de conditionnement de subventions pour la mise en place de ces mesures. Cela aurait un effet pervers et contreproductif. Cette approche nous paraît devoir être inversée pour soutenir les changements au départ de nouvelles initiatives soutenues au sein de l'accueil de l'enfance.

Commentaires dans le texte soumis :

Axe 1 lutter contre les violences faites aux femmes

1.3 Soutenir la mise en place d'ateliers d'autodéfense féministe

Le Conseil d'Avis souligne la nécessité de travailler « l'empowerment » des filles et des femmes. Le Conseil d'avis insiste pour que les dimensions de genre soient également travaillées avec les garçons et les hommes (stéréotypes, rapports de domination, assignation genrée, etc.).

Il convient par ailleurs de ne pas négliger le secteur ATL dans cette perspective.

Axe 2 Déconstruire les stéréotypes et agir sur les représentations

2.1 : Sensibiliser aux rapports de pouvoir et aux stéréotypes de genre

Le Conseil d'avis s'interroge sur le public de la campagne pérenne envisagée. Le paragraphe précédent évoque les Milacs et les écoles. Si la campagne se destine aux professionnel-le-s et/ou aux enfants, les formes et modalités devraient être adaptées, sans oublier l'ATL dans les publics-cibles.

2.2 : Former le personnel de l'accueil de la petite enfance à la dimension de genre

Il semble indispensable que le personnel ATL soit aussi formé à la dimension de genre.

2.2.1 : Refonte de la formation en éducation et accueil du jeune enfant (création d'un bachelier)

La dimension du genre doit être renforcée dans la formation initiale des puériculteur-trice-s, des auxiliaires de l'enfance, des animateur-trices-s et des éducateur-trice-s également. L'objectif, tel que rédigé, laisse entendre que seul-e-s les futur-e-s bachelier-e-s bénéficieraient d'une formation intégrant cette dimension. Au-delà des activités et des aménagements, la question du genre doit aussi être abordée dans les relations aux enfants et aux familles.

Outre la formation, il faut également mener une action pour que ces professions soient investies de manière plus équilibrée par les 2 sexes. Cela passe notamment par à une valorisation barémique et une amélioration des conditions de travail.

2.2.2. Intégration de la dimension du genre dans les projets pédagogiques des Milacs

Il nous semble utile d'imposer une réflexion sur la dimension de genre dans les projets pédagogiques plutôt que de seulement l'encourager. Pour ce faire, tant les Milacs que les agents de l'ONE doivent être accompagnés pour réfléchir à cette dimension.

2.4 Intégrer la dimension de genre dans les référentiels de compétences initiales et du tronc commun.

L'objectif prévoit d'intégrer cette dimension "dans les référentiels de compétences initiales et les référentiels du tronc commun (y compris en éducation à la philosophie et à la citoyenneté ainsi qu'en éducation aux médias)". Il conviendra de s'assurer que la dimension genre bénéficie bien d'une attention dans toutes les matières sans exception et qu'elle ne soit pas cantonnée justement à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté.

2.10 Lutter contre le sexisme dans la publicité

« [...] s'assurer que les messages passés et les images diffusées dans les publicités ne propagent pas de stéréotypes genrés, négatifs sur les femmes »

La lutte contre le sexisme dans la publicité ne peut se contenter de lutter contre les stéréotypes genrés négatifs sur les femmes mais bien s'attaquer à l'ensemble des stéréotypes qui font autant de dommage aux femmes qu'aux hommes. La diversité des représentations permet de montrer d'autres voies possibles (ex : une femme peut s'épanouir sans enfant/un homme peut réduire son temps de travail pour s'occuper de ses enfants).

Axe 3 Assurer une meilleure représentation des femmes dans tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux dans les instances de décision et postes à responsabilités

Outre La question de la représentation, l'enjeu est aussi la reconnaissance et la valorisation des métiers qui sont actuellement principalement exercés par des femmes, notamment dans le monde de l'enfance. Il faut les rendre plus attractifs, mieux rémunérés et mieux valorisés.

3.1.1. Conditionnement des subventions

Comme souligné dans l'introduction, le Conseil d'Avis privilégie la mise à disposition d'aides pour des projets positifs plutôt que le conditionnement des subventions, particulièrement dans un secteur de l'enfance déjà en grande fragilité. Cette mesure nous paraît contreproductive et entraînant des effets pervers.

3.8 Renforcer le statut des accueillant-e-s

Le travail sur le statut des accueillant-e-s (conventionné-e-s et extrascolaires) nécessite une négociation avec les interlocuteurs sociaux ainsi que des moyens permettant la mise en œuvre de réels statuts.

Le mot « accueillantes » utilisé dans le texte qu'au féminin est problématique dans un effort pour attirer des hommes dans la profession, bien que le terme colle à la réalité des chiffres actuels.

Pour renforcer le statut des accueillant-e-s, il est aussi indispensable de leur assurer un meilleur accès effectif aux formations continues. Cela passe notamment par l'amélioration des possibilités de remplacement du personnel qui part en formation.

Axe 4 faciliter la conciliation vie privée/vie professionnelle

Dans l'introduction de l'axe 4, le Conseil d'avis suggère de parler de politiques de soutien aux familles et pas uniquement aux 'mères de familles', évitant l'assignation des femmes à certaines fonctions et élargissant les personnes concernées (mères, pères, familles recomposées mais aussi grands-parents).

4.1 : Visibiliser le travail domestique

L'impact de l'inégale répartition du travail domestique n'est pas qu'économique et symbolique lorsque l'on considère la charge mentale, le burn-out maternel ou encore l'épuisement physique et mental qui constituent des souffrances bien réelles au niveau de la santé.

4.7.2 : Couverture des places d'accueil

Complémentairement aux critères pris en considération, il faut intégrer le temps partiel des femmes comme un marqueur de frein à l'emploi ou d'assignation aux tâches domestiques.

Nous attirons également l'attention sur le fait que les critères liés à l'inscription peuvent aussi influencer l'accessibilité aux Milacs dans leurs dimensions éducative, sociale et d'accueil.

4.7.4 : Développer des études et des outils

Le Conseil d'avis rappelle la nécessité de confronter les études et les outils aux personnes actives sur le terrain pour éviter les effets d'un travail en autarcie. Dans ce contexte, le Conseil peut constituer un interlocuteur privilégié pour croiser études, outils, réflexion... avec les réalités concrètes des secteurs de l'Accueil et de l'Accompagnement.